

## CERAFK 140 N

Version 10.0  
SDB\_BE

Date de révision: 28.02.2024

Date de dernière parution: 01.02.2023  
Date d'impression 08.05.2025

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : CERAFK 140 N

UFI : SV69-S04E-S00T-TKSG

Code du produit : 000000000000112650

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Additif à base de cire

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : BYK Netherlands BV  
Danzigweg 23  
7418 EN Deventer  
Téléphone : +31 881 220 300

Information : Regulatory Affairs  
Téléphone : +49 281 670-23532  
Téléfax : +49 281 670-23533  
Adresse e-mail : GHS.BYK@altana.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+44 1235 239670

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

|                                                                                                            |                                                                                        |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| Liquides inflammables, Catégorie 3                                                                         | H226: Liquide et vapeurs inflammables.                                                 |
| Toxicité aiguë, Catégorie 4                                                                                | H302: Nocif en cas d'ingestion.                                                        |
| Irritation cutanée, Catégorie 2                                                                            | H315: Provoque une irritation cutanée.                                                 |
| Lésions oculaires graves, Catégorie 1                                                                      | H318: Provoque de graves lésions des yeux.                                             |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système nerveux central | H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.                                           |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire    | H335: Peut irriter les voies respiratoires.                                            |
| Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3                                      | H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

## CERAFK 140 N

Version 10.0  
SDB\_BE

Date de révision: 28.02.2024

Date de dernière parution: 01.02.2023  
Date d'impression 08.05.2025

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.

#### **Intervention:**

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- 71-36-3 butan-1-ol

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de

## CERAFK 140 N

Version 10.0  
SDB\_BE

Date de révision: 28.02.2024

Date de dernière parution: 01.02.2023  
Date d'impression 08.05.2025

REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Dispersion de cire de carnauba

##### Composants

| Nom Chimique                                                       | No.-CAS<br>No.-CE<br>No.-Index<br>Numéro d'enregistrement | Classification                                                                                                                                                                   | Concentration<br>(% w/w) |
|--------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| butan-1-ol                                                         | 71-36-3<br>200-751-6<br>01-2119484630-38                  | Flam. Liq. 3; H226<br>Acute Tox. 4; H302<br>Skin Irrit. 2; H315<br>Eye Dam. 1; H318<br>STOT SE 3; H336<br>(Système nerveux central)<br>STOT SE 3; H335<br>(Système respiratoire) | >= 50 - <= 100           |
| Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié | 64742-94-5<br>265-198-5<br>01-2119463583-34               | STOT SE 3; H336<br>Asp. Tox. 1; H304<br>Aquatic Chronic 2; H411<br>EUH066                                                                                                        | >= 20 - < 25             |

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Consulter un médecin.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante.  
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.  
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.  
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et

## **CERAFK 140 N**

Version 10.0  
SDB\_BE

Date de révision: 28.02.2024

Date de dernière parution: 01.02.2023  
Date d'impression 08.05.2025

abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.  
Enlever les lentilles de contact.  
Protéger l'oeil intact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Ne PAS faire vomir.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.  
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Symptômes : Pas d'information disponible.  
Risques : Pas d'information disponible.

### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement : Pas d'information disponible.

---

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant à l'alcool  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone

### **5.3 Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

## **CERAFAK 140 N**

Version 10.0  
SDB\_BE

Date de révision: 28.02.2024

Date de dernière parution: 01.02.2023  
Date d'impression 08.05.2025

vigueur.  
Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.  
Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.

---

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Enlever toute source d'ignition.  
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.  
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

#### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

#### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

#### **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

---

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.  
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.  
Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.  
Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.

## CERAFK 140 N

Version 10.0  
SDB\_BE

Date de révision: 28.02.2024

Date de dernière parution: 01.02.2023  
Date d'impression 08.05.2025

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.  
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver à l'écart de la chaleur.
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

| Composants                                                                                                                                                                                                                                           | No.-CAS | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle         | Base   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|------------------------------------|--------------------------------|--------|
| butan-1-ol                                                                                                                                                                                                                                           | 71-36-3 | VLE 8 hr                           | 20 ppm<br>62 mg/m <sup>3</sup> | BE OEL |
| Information supplémentaire: La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air. |         |                                    |                                |        |

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance | Utilisation finale | Voies d'exposition | Effets potentiels sur la santé              | Valeur                   |
|---------------------|--------------------|--------------------|---------------------------------------------|--------------------------|
| butan-1-ol          | Travailleurs       | Inhalation         | Exposition à long terme, Effets locaux      | 310 mg/m <sup>3</sup>    |
|                     | Consommateurs      | Inhalation         | Exposition à long terme, Effets locaux      | 55 mg/m <sup>3</sup>     |
|                     | Consommateurs      | Ingestion          | Exposition à long terme, Effets systémiques | 3,125 mg/cm <sup>2</sup> |

## CERAFK 140 N

Version 10.0

SDB\_BE

Date de révision: 28.02.2024

Date de dernière parution: 01.02.2023

Date d'impression 08.05.2025

|                                                                    |               |            |                                 |            |
|--------------------------------------------------------------------|---------------|------------|---------------------------------|------------|
| Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié | Travailleurs  | Dermale    | Long terme - effets systémiques | 12,5 mg/kg |
|                                                                    | Travailleurs  | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 151 mg/m3  |
|                                                                    | Consommateurs | Oral(e)    | Long terme - effets systémiques | 7,5 mg/kg  |
|                                                                    | Consommateurs | Dermale    | Long terme - effets systémiques | 7,5 mg/kg  |
|                                                                    | Consommateurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 32 mg/m3   |

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance | Compartiment de l'Environnement      | Valeur       |
|---------------------|--------------------------------------|--------------|
| butan-1-ol          | Eau douce                            | 0,082 mg/l   |
|                     | Eau de mer                           | 0,0082 mg/l  |
|                     | Sédiment d'eau douce                 | 0,178 mg/kg  |
|                     | Sédiment marin                       | 0,0178 mg/kg |
|                     | Sol                                  | 0,015 mg/kg  |
|                     | Intermittent releases                | 2,25 mg/l    |
|                     | Station de traitement des eaux usées | 2476 mg/l    |

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
Lunettes de sécurité à protection intégrale  
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

#### Protection des mains

Matériel : Gants en polyalcool vinylique ou en caoutchouc nitrile-butyle  
Délai de rupture : 480 min  
Indice de protection : Classe 6

Remarques : L'information est basée sur nos propres tests, sur des données de la littérature et les informations du fournisseur de gants ou bien elle est basée sur des résultats obtenus pour des substances similaires. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches  
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.

## **CERAFK 140 N**

Version 10.0  
SDB\_BE

Date de révision: 28.02.2024

Date de dernière parution: 01.02.2023  
Date d'impression 08.05.2025

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

#### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

|                                                                       |                                                      |
|-----------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| État physique                                                         | : dispersion                                         |
| Couleur                                                               | : blanc cassé                                        |
| Seuil olfactif                                                        | : Donnée non disponible                              |
| Point de fusion/point de congélation                                  | : 85 °C (1.013 hPa)                                  |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition                 | : 130 °C (1.013 hPa)                                 |
| Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure | : 11,3 % (v)                                         |
| Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure | : 0,6 % (v)                                          |
| Point d'éclair                                                        | : 29 °C(1.013 hPa)                                   |
| Température d'auto-inflammation                                       | : Donnée non disponible                              |
| Température de décomposition                                          | : Donnée non disponible                              |
| pH                                                                    | : insoluble                                          |
| Viscosité                                                             |                                                      |
| Viscosité, dynamique                                                  | : 30 mPa.s<br>Méthode: Pas d'information disponible. |
| Viscosité, cinématique                                                | : > 20,5 mm <sup>2</sup> /s (40 °C)                  |
| Solubilité(s)                                                         |                                                      |
| Hydrosolubilité                                                       | : non miscible                                       |
| Solubilité dans d'autres solvants                                     | : Donnée non disponible                              |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau                                 | : Donnée non disponible                              |
| Pression de vapeur                                                    | : Donnée non disponible                              |
| Densité relative                                                      | : Donnée non disponible                              |
| Densité                                                               | : 0,8 g/cm <sup>3</sup> (20 °C, 1.013 hPa)           |
| Densité de vapeur relative                                            | : Donnée non disponible                              |

#### **9.2 Autres informations**

|                           |                            |
|---------------------------|----------------------------|
| Inflammabilité (liquides) | : Entretient la combustion |
|---------------------------|----------------------------|



## **CERAFK 140 N**

Version 10.0  
SDB\_BE

Date de révision: 28.02.2024

Date de dernière parution: 01.02.2023  
Date d'impression 08.05.2025

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

---

### **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

#### **10.1 Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### **10.2 Stabilité chimique**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.  
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

#### **10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

#### **10.5 Matières incompatibles**

Matières à éviter : Oxydants forts

#### **10.6 Produits de décomposition dangereux**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

---

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

##### **Toxicité aiguë**

##### **Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 770 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

##### **Composants:**

##### **butan-1-ol:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 2.292 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle): 3.430 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
BPL: oui

##### **Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401  
BPL: oui

## **CERAFK 140 N**

Version 10.0  
SDB\_BE

Date de révision: 28.02.2024

Date de dernière parution: 01.02.2023  
Date d'impression 08.05.2025

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
BPL: oui

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

#### **Produit:**

Remarques : Peut irriter la peau.  
Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

#### **Composants:**

##### **butan-1-ol:**

Espèce : Lapin  
Méthode : Test de Draize  
Résultat : Irritation de la peau

##### **Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
BPL : oui

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

#### **Produit:**

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

#### **Composants:**

##### **butan-1-ol:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Risque de lésions oculaires graves.  
BPL : oui

##### **Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Pas d'irritation des yeux  
BPL : oui

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

## **CERAFK 140 N**

Version 10.0  
SDB\_BE

Date de révision: 28.02.2024

Date de dernière parution: 01.02.2023  
Date d'impression 08.05.2025

### **Composants:**

#### **butan-1-ol:**

|              |                                                  |
|--------------|--------------------------------------------------|
| Type de Test | : Test de Maximalisation                         |
| Espèce       | : Cochon d'Inde                                  |
| Méthode      | : OCDE ligne directrice 406                      |
| Résultat     | : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau. |
| BPL          | : oui                                            |

#### **Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:**

|                    |                                      |
|--------------------|--------------------------------------|
| Type de Test       | : Test de Maximalisation             |
| Voies d'exposition | : Contact avec la peau               |
| Espèce             | : Cochon d'Inde                      |
| Méthode            | : OCDE ligne directrice 406          |
| Résultat           | : Pas un sensibilisateur de la peau. |
| BPL                | : Pas d'information disponible.      |

### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

#### **Produit:**

|                       |                                    |
|-----------------------|------------------------------------|
| Génotoxicité in vitro | : Remarques: Donnée non disponible |
| Génotoxicité in vivo  | : Remarques: Donnée non disponible |

### **Cancérogénicité**

#### **Produit:**

|           |                         |
|-----------|-------------------------|
| Remarques | : Donnée non disponible |
|-----------|-------------------------|

### **Toxicité pour la reproduction**

#### **Produit:**

|                                          |                                    |
|------------------------------------------|------------------------------------|
| Effets sur la fertilité                  | : Remarques: Donnée non disponible |
| Incidences sur le développement du fœtus | : Remarques: Donnée non disponible |

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

#### **Produit:**

|           |                         |
|-----------|-------------------------|
| Remarques | : Donnée non disponible |
|-----------|-------------------------|

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

#### **Produit:**

|           |                         |
|-----------|-------------------------|
| Remarques | : Donnée non disponible |
|-----------|-------------------------|

## CERAFK 140 N

Version 10.0  
SDB\_BE

Date de révision: 28.02.2024

Date de dernière parution: 01.02.2023  
Date d'impression 08.05.2025

### Toxicité par aspiration

**Produit:**

Donnée non disponible

**Composants:**

**butan-1-ol:**

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

#### Information supplémentaire

**Produit:**

Remarques : Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements.  
Des concentrations à un niveau très supérieur à la VME peuvent donner des effets narcotiques.  
Les solvants risquent de dessécher la peau.

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

**Composants:**

**butan-1-ol:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 1.376 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE ligne directrice 203  
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1.328 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
BPL: oui

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 225 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

## CERAFK 140 N

Version 10.0  
SDB\_BE

Date de révision: 28.02.2024

Date de dernière parution: 01.02.2023  
Date d'impression 08.05.2025

Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 4,1 mg/l  
Point final: Reproduction  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)  
Type de Test: semi-static test  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211  
BPL: oui

### **Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:**

Toxicité pour les poissons : LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 - 5 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Méthode: OCDE ligne directrice 203  
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 3 - 10 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
BPL: oui

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata): 11 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui

NOELR (Pseudokirchneriella subcapitata): 2,5 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### **Produit:**

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

### **Composants:**

#### **butan-1-ol:**

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique  
Résultat: Facilement biodégradable.

### **Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:**

Biodégradabilité : Résultat: Intrinsèquement biodégradable.  
Méthode: OCDE ligne directrice 301F  
BPL: non

## **CERAFK 140 N**

Version 10.0  
SDB\_BE

Date de révision: 28.02.2024

Date de dernière parution: 01.02.2023  
Date d'impression 08.05.2025

### **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

**Produit:**

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

**Composants:**

**butan-1-ol:**

Coefficient de partage: n-  
octanol/eau : log Pow: 1 (25 °C)  
pH: 7  
Méthode: OCDE Ligne directrice 117  
BPL: oui

### **12.4 Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

### **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### **12.7 Autres effets néfastes**

**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

---

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

## **CERAFAK 140 N**

Version 10.0

SDB\_BE

Date de révision: 28.02.2024

Date de dernière parution: 01.02.2023

Date d'impression 08.05.2025

Emballages contaminés : Vider les restes.  
Eliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

---

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

**ADR** : UN 1120  
**RID** : UN 1120  
**IMDG** : UN 1120  
**IATA** : UN 1120

#### **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

**ADR** : BUTANOLS, SOLUTION  
**RID** : BUTANOLS, SOLUTION  
**IMDG** : BUTANOLS, SOLUTION  
**IATA** : Butanols, solution

#### **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

**ADR** : 3  
**RID** : 3  
**IMDG** : 3  
**IATA** : 3

#### **14.4 Groupe d'emballage**

**ADR**  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : F1  
Numéro d'identification du danger : 30  
Étiquettes : 3  
Code de restriction en tunnels : D/E

**RID**  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : F1  
Numéro d'identification du danger : 30  
Étiquettes : 3

**IMDG**  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 3  
EmS Code : F-E, S-D

**IATA (Cargo)**

## CERAFK 140 N

Version 10.0

SDB\_BE

Date de révision: 28.02.2024

Date de dernière parution: 01.02.2023

Date d'impression 08.05.2025

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 366  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Flammable Liquids

### **IATA (Passager)**

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 355  
Instruction d'emballage (LQ) : Y344  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Flammable Liquids

### **14.5 Dangers pour l'environnement**

#### **ADR**

Dangereux pour l'environnement : non

#### **RID**

Dangereux pour l'environnement : non

#### **IMDG**

Polluant marin : non

### **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

### **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

### **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Numéro sur la liste 75, 3

Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Classe de risque d'incendie : A III: Point d'éclair >55 °C jusqu'à 100 °C, à 15 °C non miscible avec l'eau



## **CERAFK 140 N**

Version 10.0  
SDB\_BE

Date de révision: 28.02.2024

Date de dernière parution: 01.02.2023  
Date d'impression 08.05.2025

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

### **15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Non applicable

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Les points sur lesquels des modifications importants ont été apportées par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

#### **Texte complet pour phrase H**

|        |                                                                                       |
|--------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| H226   | : Liquide et vapeurs inflammables.                                                    |
| H302   | : Nocif en cas d'ingestion.                                                           |
| H304   | : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H315   | : Provoque une irritation cutanée.                                                    |
| H318   | : Provoque de graves lésions des yeux.                                                |
| H335   | : Peut irriter les voies respiratoires.                                               |
| H336   | : Peut provoquer somnolence ou vertiges.                                              |
| H411   | : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  |
| EUH066 | : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.            |

#### **Texte complet pour autres abréviations**

|                   |                                                                        |
|-------------------|------------------------------------------------------------------------|
| Acute Tox.        | : Toxicité aiguë                                                       |
| Aquatic Chronic   | : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique             |
| Asp. Tox.         | : Danger par aspiration                                                |
| Eye Dam.          | : Lésions oculaires graves                                             |
| Flam. Liq.        | : Liquides inflammables                                                |
| Skin Irrit.       | : Irritation cutanée                                                   |
| STOT SE           | : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique |
| BE OEL            | : Valeurs limites d'exposition professionnelle                         |
| BE OEL / VLE 8 hr | : Valeur limite                                                        |

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dange-

## CERAFAK 140 N

Version 10.0  
SDB\_BE

Date de révision: 28.02.2024

Date de dernière parution: 01.02.2023  
Date d'impression 08.05.2025

reux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

|                   |      |
|-------------------|------|
| Flam. Liq. 3      | H226 |
| Acute Tox. 4      | H302 |
| Skin Irrit. 2     | H315 |
| Eye Dam. 1        | H318 |
| STOT SE 3         | H336 |
| STOT SE 3         | H335 |
| Aquatic Chronic 3 | H412 |

#### Procédure de classification:

|                                                        |
|--------------------------------------------------------|
| Sur la base de données ou de l'évaluation des produits |
| Méthode de calcul                                      |
| Méthode de calcul                                      |
| Méthode de calcul                                      |
| Méthode de calcul                                      |
| Méthode de calcul                                      |
| Méthode de calcul                                      |

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR